

AVIS PUBLIC

Programme RénoRégion

Gracefield, le 4 août 2020 - En suivi des récentes annonces gouvernementales, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau désire aviser la population qu'une aide financière de 216 000 \$ est mise à sa disposition dans le cadre du programme de rénovation de la Société d'Habitation du Québec.

RénoRégion a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence.

Admissibilité

Le programme s'adresse aux propriétaires-occupants d'un logement qui est situé sur un territoire admissible et qui présente une ou des défauts majeurs.

Autres conditions d'admissibilité :

- Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire qui fait la demande d'aide financière.
- La valeur uniformisée d'un bâtiment admissible est de 115 000 \$, excluant la valeur du terrain.
- Le propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a bénéficié du programme RénoRégion ou RénoVillage au cours des dix années précédant sa demande, ou du programme Réparations d'urgence au cours des cinq dernières années.

À compter du **4 août 2020**, les formulaires de demande sont disponibles au siège social de la MRC, situé au 7, rue de la Polyvalente à Gracefield et dans certains bureaux municipaux qui sont ouverts au public. Veuillez contacter votre municipalité avant de vous déplacer pour recueillir les formulaires requis.

Rappelons que l'accès aux différentes installations municipales est permis en respectant les consignes sanitaires de la Santé publique, soit avec l'obligation du port du masque ou bien du couvre-visage. En raison de la situation actuelle, la MRC invite fortement la population à se procurer les formulaires sur notre site web au www.mrcvg.qc.ca ou bien sur les sites web des municipalités locales.

La date limite pour la réception des demandes est le vendredi **4 septembre 2020**. Toute demande reçue au-delà de cette date sera automatiquement rejetée.

Traitement des demandes

Il est très important de joindre à votre demande tous les documents demandés, car les dossiers complets seront priorisés. **La MRC entrera seulement en contact avec les propriétaires dont la demande est retenue.**

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec la MRC au (819) 463-3241 poste 221.